



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

France 3

Question écrite n° 43192

Texte de la question

M. Philippe Vuilque alerte Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'avenir de la télévision publique et plus particulièrement sur le maintien des émissions régionales sur France 3. Les téléspectateurs de région comme la Champagne-Ardenne déplorent la diminution constante de la part régionale des émissions diffusées sur France 3 lors de la mise en place de chaque nouvelle grille de programme. Cette érosion permanente de la dimension régionale s'accompagne de la faiblesse, voire même de l'absence, de la prise en compte du fait régional à des heures de grande écoute. Or, dans de nombreuses régions, la télévision joue un rôle irremplaçable pour assurer le lien social. Il lui demande si le Gouvernement entend inciter France 3 dont l'État est l'unique actionnaire à tenir compte des besoins accrus de proximité des téléspectateurs.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication confirme son attachement à la spécificité des antennes du service public, dont France 3, chaîne de la proximité, est un élément essentiel. Toutefois, le travail d'organisation détaillée des grilles de programmation des chaînes du service public relève de la responsabilité de leurs dirigeants. Aussi les modifications qui pourraient être mises en oeuvre concernant les programmes régionaux diffusés par France 3 relèvent-elles de la direction générale de l'entreprise. Depuis le 5 janvier 2009, France Télévisions a amplifié le volume d'information de l'édition du 19/20 de France 3 de huit minutes d'information de proximité nouvelles. Ainsi dix minutes exclusivement dédiées à l'actualité locale débutent cette édition à 18 h 35. Puis, vingt-six minutes d'information régionale sont développées à partir de 18 h 55. Enfin, les vingt-sept minutes restantes sont consacrées pour une durée inchangée à l'actualité nationale et internationale. L'édition du journal télévisé du soir propose désormais à 22 h 30 une séquence d'information locale et régionale de cinq minutes, du lundi au dimanche, intitulée « Soir 3 en régions ». En outre, les journaux télévisés sont accessibles sur france3.fr en télévision de rattrapage dès leur diffusion pour les éditions nationales du 12/13 et 19/20, et en léger différé pour les éditions régionales. L'ensemble de ces éléments est de nature à conforter l'identité régionale de la chaîne France 3.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43192

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2009, page 1942

Réponse publiée le : 14 avril 2009, page 3542